

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Pôle coordination et ressources

Direction des ressources humaines

Service gestion administrative des personnels

ADRH 21/ 1362

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3221-1 et suivants,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions particulières à la fonction publique hospitalière et notamment ses articles 26 et 35,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 33-5 et 39,

Vu la délibération n° 5443 du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne du 21/10/2020, Lignes directrices de gestion – Promotion interne et avancement de grade,

Vu les propositions de l'administration,

Considérant les échanges lors de la réunion relative aux avancements de grade et promotion interne du 2 juin 2021,

Le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne

ARRÊTE

Article 1

Les agents mentionnés dans la liste d'aptitude en annexe du présent arrêté bénéficient d'une promotion interne au titre de l'année 2021.

La date d'effet de la promotion est fixée au 1^{er} novembre 2021.

Article 2

M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montauban, le 07 JUIN 2021

Le Président



Christian ASTRUC

Voies et délais de recours

Si vous souhaitez contester cet arrêté, vous pouvez former :

- un recours gracieux devant l'auteur de la décision ;
- un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Le recours gracieux ou le recours contentieux doivent intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. En cas de rejet du recours gracieux, un éventuel recours contentieux devra être introduit dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet du recours gracieux.

ANNEXE

PROMOTION INTERNE

LISTE D'APTITUDE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Attaché(1 possibilité)

Madame DEPEYRE Sylvie

Ingénieur(1 possibilité)

Monsieur PERER Victor

Bibliothécaire (1 possibilité)

Madame PLAUDEIX Sandrine

Animateur principal de 2ème classe (1 possibilité)

Monsieur DIEMER Alexis

Technicien principal de 2ème classe (1 possibilité)

Monsieur RACHAIL Grégory

Rédacteur (1 possibilité)

Madame DUTIL Valérie

Agent de maîtrise (au choix) (6 possibilités)

Monsieur DESPORT Olivier

Monsieur GARRIGUES Cédric

Monsieur DESCLAUX Jean-Marc

Monsieur OCULE Joël

Monsieur SABATIE Patrick

Monsieur JAUBERT Jean-Guy

Agent de maîtrise (par examen professionnel) (3 possibilités)

Monsieur ALLIE Jean-Yves

Monsieur BORREDON Jérémie

Monsieur MOREL Michaël
